

وسبب ذلك اعتراضى على القاضى لكونه كان ياخذ العُشْر من التركات اذا قسمها على اربابها فقلت له انما لك اجرة تتفق بها مع الورثة ولم يكن يحسن شيئاً فلما وليت اجتهدت جهدى فى اقامة رسوم الشرع وليست هنالك خصومات كما هي ببلاذنا فاول ما غيرت من عوائد السوء مكث المطلقات فى ديار المطلقين وكانت احداهن لا تزال فى دار المطلق حتى تتزوج غيره فحسبت علة ذلك واتى الى بنحو خمسة وعشرين رجلاً ممن فعل ذلك فضربتهم وشهرتهم بالاسواق واخرجت النساء عنهن (عنهم) ثم اشتددت فى اقامة الصلوات وامرت الرجال

gnit à accepter les fonctions de kâdhi. Le motif de ma nomination, c'est que je reprochai au kâdhi de prendre la dixième partie des successions, quand il en faisait le partage entre les ayants droit. Je lui dis : « Tu ne dois avoir qu'un salaire dont tu conviendras avec les héritiers. » Ce juge ne faisait rien de bien. Après que j'eus été investi des fonctions de kâdhi, je déployai tous mes efforts pour faire observer les préceptes de la loi. Les contestations ne se passent point dans ce pays-là comme dans le nôtre. La première méchante coutume que je réformai concernait le séjour des femmes divorcées dans la maison de ceux qui les avaient répudiées. Car chacune de ces femmes ne cessait de demeurer dans l'habitation de son ancien époux, jusqu'à ce qu'elle fût mariée à un autre. J'empêchai d'agir ainsi sous aucun prétexte. On m'amena environ vingt-cinq hommes qui s'étaient conduits de la sorte; je les fis frapper à coups de fouet et promener dans les marchés. Quant aux femmes, je les contraignis de sortir de la demeure de ces gens-là. Ensuite je m'efforçai de faire célébrer les prières; j'ordonnai à des hommes de se rendre en hâte dans les rues et les marchés, aussitôt